



Les questions les plus fréquentes sur Private Lease

QUESTIONS GÉNÉRALES

Qu'est-ce que Private Lease ?

Private Lease est une formule de location longue durée pour les particuliers. Private Lease vous permet de prendre un véhicule en leasing, ce qui signifie que vous recevez le droit de l'utiliser. Le loyer comprend l'amortissement, l'entretien, toutes les réparations, les pneus (pneus été uniquement), les assurances, les taxes de circulation et de mise en circulation et l'assistance dépannage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Vous payez uniquement le carburant et les amendes éventuelles. À l'échéance de votre contrat de leasing, vous restituez simplement le véhicule.

Combien de temps dure une formule Private Lease ?

Vous concluez un contrat pour une durée minimale de 24 mois. Le délai maximal est de 50 mois, soit un peu plus de 4 ans.

À combien s'élève ma cotisation mensuelle ?

Votre montant mensuel est fixé en fonction du modèle choisi, de la durée de votre contrat et du kilométrage que vous souhaitez parcourir. Votre distributeur Volvo calculera cette mensualité avec vous.

Combien de kilomètres puis-je rouler ?

Vous pouvez rouler un maximum de 100 000 kilomètres, répartis sur 50 mois.

Que se passe-t-il si je parcours plus de kilomètres que prévu ?

Si vous atteignez le kilométrage maximal avant la fin du contrat, votre contrat prend fin et vous devez restituer votre véhicule. Votre contrat est revu à ce moment-là en fonction des paramètres réels (mois/kilomètres).

À partir de quel âge puis-je conclure un contrat Private Lease ?

Y a-t-il aussi un âge maximal à respecter ?

Vous pouvez le faire à partir de 23 ans. L'âge maximal pour bénéficier de Private Lease est fixé à 75 ans.

Puis-je modifier mon contrat ou le rompre de manière anticipée ?

Bien sûr. Vous pouvez modifier votre contrat à tout moment pendant votre période de leasing. Si nécessaire, vous pouvez aussi résilier votre contrat de manière anticipée après une période minimale de 12 mois. Vous devrez alors payer une indemnité de rupture correspondant à trois mois de loyer.

Comment se passe le paiement de mes mensualités ?

Vous pouvez payer votre montant mensuel par domiciliation ou par virement.

Que se passe-t-il si je ne peux pas payer mes mensualités ?

Si vous ne payez pas deux mensualités, votre contrat prend fin et vous devez restituer votre véhicule. Votre contrat est revu à ce moment-là en fonction des paramètres réels (mois/kilomètres).

Suis-je le propriétaire de la voiture ?

Non, vous bénéficiez uniquement du droit d'utilisation. Le véhicule reste la propriété d'Axus SA.

Puis-je laisser ma (mon) partenaire, mon fils, ma fille, un(e) ami(e)... conduire la voiture ?

Oui, à condition que ce soit occasionnellement et que la personne à qui vous prêtez la voiture soit titulaire d'un permis de conduire valable. Vous restez toujours responsable de la voiture, même si vous la prêtez à quelqu'un d'autre.

Puis-je utiliser ma voiture à l'étranger ?

Certainement. Vérifiez toutefois au préalable sur votre certificat d'assurance (carte verte) si vous êtes bien couvert dans le pays que vous souhaitez visiter.



Les indépendants peuvent-ils aussi profiter de la formule Private Lease ?

Les indépendants peuvent souscrire à un contrat Private Lease à titre privé. Pour un usage professionnel, les entrepreneurs indépendants peuvent toutefois prendre une voiture de leasing via le programme B2B. Renseignez-vous auprès de votre distributeur Volvo.

Quels sont les documents nécessaires pour conclure un contrat ?

Vous devez évidemment présenter un permis de conduire valable et nous remettre également une copie de votre dernière fiche de paie et de votre carte d'identité.

Comment décide-t-on si j'entre en ligne de compte ou pas pour la formule Private Lease ?

Votre solvabilité est contrôlée sur la base de vos revenus et de vos dépenses. Pour la couverture d'assurance, vous devez déclarer sur l'honneur avoir été un bon conducteur au cours des dernières années. Ces renseignements vous sont demandés pour vérifier si vous pouvez avoir droit à l'assurance RC. Toutes les informations sont régies par la législation relative à la protection de la vie privée et sont traitées en toute confidentialité.

Quand vais-je savoir si je peux avoir droit ou non à la formule Private Lease ?

Votre distributeur Volvo peut introduire directement votre demande sur la base d'une copie de votre carte d'identité et de votre fiche de paie du dernier mois écoulé. Votre solvabilité est établie après maximum 2 jours ouvrables.

Une assurance est-elle prévue ?

Oui, Private Lease assure :

- (1) la responsabilité civile: l'assurance légale qui couvre les dommages causés à des tiers ;
- (2) l'assurance "dommages propres", aussi appelée l'assurance "omnium" ;
- (3) l'assistance juridique: assistance à laquelle vous pouvez faire appel en cas de litiges automobiles.

Est-ce que cela couvre tous les risques ?

La provision "dommages propres" couvre les dégâts matériels, les incendies, les vols, les tentatives de vols, les actes de vandalisme, le bris de glace, les dégâts dus à une collision avec un animal ou découlant de catastrophes naturelles. L'indemnité forfaitaire ne s'applique ni en cas de vol total ni en cas de bris de glace causé par la projection d'un caillou.

Je voudrais ajouter des accessoires à ma voiture. Puis-je le faire ?

Pas de problème, tant que vous n'endommagez pas le véhicule et que vous le restituez dans l'état initial.

Dois-je payer moi-même les amendes et les infractions routières ?

Malheureusement, oui.

Puis-je fumer à bord de la voiture ?

Fumer est néfaste pour la santé, mais nous ne pouvons pas vous l'interdire. Veillez toutefois à restituer la voiture parfaitement propre, sans dommages intérieurs ni odeurs désagréables.

ENTRETIEN

L'assistance dépannage est-elle comprise dans la formule Private Lease ?

Oui, vous bénéficiez de l'assistance dépannage dans toute l'Europe, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Si votre problème ne peut pas être résolu directement, vous avez droit à une voiture de remplacement pendant maximum 5 jours.

Le carburant est-il compris ?

Non, vous payez vous-même le carburant.

Dois-je payer les vidanges d'huile ?

Non, elles sont effectuées lors de l'entretien auprès du distributeur Volvo de votre choix.



Puis-je choisir moi-même le garage pour l'entretien de ma voiture ?

Oui. L'entretien s'effectue chez le distributeur Volvo de votre choix.

Puis-je mettre des pneus hiver ?

Oui, vous pouvez monter des pneus hiver à vos frais. Au terme de votre leasing, vous devrez toutefois restituer la voiture avec des pneus été.

Puis-je choisir moi-même le garage pour le changement de pneus ?

Les changements de pneus peuvent se faire chez le distributeur Volvo de votre choix.

PANNE

Puis-je recevoir une voiture de remplacement en cas de panne ?

Bien sûr. Une voiture de remplacement est mise à votre disposition pendant maximum 5 jours en cas de panne.

Que faire si ma voiture est volée ?

Vous signalez le vol le plus rapidement possible à Axus SA et faites une déposition auprès de la police locale.

Comment signaler un dommage ?

Tout dommage doit être signalé le plus rapidement possible à Axus SA. Vous pouvez le faire par téléphone. Vous devez ensuite faire réparer le dommage chez le distributeur Volvo de votre choix.

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

En cas d'accident en tort, vous payez une indemnité contractuelle forfaitaire, telle que précisée sur l'offre.

Que se passe-t-il en cas de sinistre total ?

Le contrat est interrompu à compter de la date de l'accident si le véhicule est déclaré en sinistre total par un expert. Si vous êtes responsable de l'accident, Axus SA vous facturera une indemnité forfaitaire (voir offre). Si cet accident est dû à une faute grave (acte intentionnel, intoxication alcoolique, vitesse exagérée...), vous devrez aussi rembourser la valeur résiduelle de la voiture.

Puis-je choisir moi-même le garage pour la réparation des dommages ?

Oui, les dommages peuvent être réparés chez un distributeur Volvo de votre choix.

RESTITUTION

Où dois-je restituer ma voiture ?

Vous restituez votre voiture chez Axus Car Market, Z.4. Broekooi 280, 1730 Asse-Kobbegem.

Dans quel état dois-je restituer mon véhicule ?

La voiture doit être restituée dans son état initial, sans aucun signe d'usure anormale ni vice caché. Les modifications et les accessoires qui ne font pas partie de l'équipement de série ne sont pas acceptés lors de la restitution. Rassurez-vous, nous restons raisonnables. Il est normal que votre voiture ne soit plus flambant neuve après quelques années.

[Consultez cette liste](#) pour savoir quels sont les dommages acceptables ou non. Le rapport de l'expert n'aura plus aucun secret pour vous !